

105

dodis.ch/49332*Notice du Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, A. Dunkel¹*

Confidentiel

Berne, 15 janvier 1978

En marge de la réunion informelle du 23 janvier 1978², convoquée par M. Long, Directeur général du GATT, pour marquer l'entrée du Tokyo-Round³ dans sa phase opérationnelle, le Directeur Jolles et le soussigné ont eu un entretien avec l'Ambassadeur Robert Strauss, Représentant spécial du Président pour les questions commerciales, qui était accompagné notamment de ses deux suppléants, les Ambassadeurs Wolff (Washington) et McDonald (Genève).

Au cours du déjeuner réunissant plus de 30 pays participant au Tokyo-Round et qui a précédé cet entretien, l'Ambassadeur Wolff a annoncé à M. Jolles que, selon l'offre que les États-Unis étaient sur le point de déposer, les droits du tarif américain sur les montres mécaniques⁴ ne seraient réduits que de 15%.

Au cours de l'entretien, M. Jolles a fait valoir les considérations suivantes:

- a) Tout d'abord, sous l'angle de la procédure, il a exprimé de vifs regrets que les États-Unis n'aient pas jugé utile, contrairement aux assurances données à plusieurs reprises, de nous consulter⁵ avant le dépôt de leur offre. Ainsi, nous nous trouvons placés devant un fait accompli.
- b) Sur le plan de la substance, il a souligné que l'attitude américaine ne pouvait pas plus mal tomber. L'industrie horlogère suisse appartient au secteur des biens de consommation qui, plus encore que le secteur des biens d'investissement, est frappé de plein fouet par l'évolution récente du cours du dollar⁶. Dès lors, les efforts des autorités suisses pour conserver l'appui des milieux économiques à la mise en œuvre des objectifs du Tokyo-Round risquent d'être mis en cause. En effet, le refus des États-Unis d'offrir au moins l'application pleine et entière du plan de réduction tarifaire sur les montres mécaniques risque d'être considéré comme un «mauvais coup». Cela d'autant plus qu'un certain scepticisme se développe dans les milieux économiques quant à l'utilité d'une négociation destinée à améliorer les conditions de concurrence de nos exportations alors même qu'aucune action concrète n'est entreprise parallèlement pour assainir une situation monétaire qui affaiblit de jour en jour la situation de notre industrie d'exportation.

1. Notice: CH-BAR#E7110#1989/32#2008* (870).

2. Cf. la déclaration de P. R. Jolles du 23 janvier 1978, dodis.ch/50106.

3. Sur le Tokyo-Round, cf. DDS, vol. 26, doc. 114, dodis.ch/35593, en particulier note 5; doc. 134, dodis.ch/38594 et doc. 182, dodis.ch/38602 ainsi que DDS, vol. 27, doc. 74, dodis.ch/50105.

4. Cf. aussi le PVCF N° 611 du 6 avril 1977, dodis.ch/49870.

5. Sur les consultations entre la Suisse et les États-Unis, cf. les lettres de K. Jacobi à R. Retornaz du 2 avril 1976, dodis.ch/49865 et du 8 novembre 1976, dodis.ch/49866 et le télégramme N° 155 de K. Jacobi à l'Ambassade de Suisse à Washington du 3 décembre 1976, dodis.ch/49867.

6. Cf. DDS, vol. 27, doc. 112, dodis.ch/49604, point 2.1.



Les négociateurs américains se sont visiblement sentis gênés. M. Strauss a allégué que, vu l'urgence de mettre au point l'offre américaine, ses collaborateurs n'avaient pas pu le consulter avant sa présentation. S'il avait été mis au courant, il aurait certainement usé de son influence pour modifier l'état de fait sur le plan de la procédure – en engageant des consultations préalables avec nous – et sur le plan de la substance.

Avec l'aide de ses collaborateurs, M. Strauss a fourni les explications suivantes quant aux motifs qui sont à l'origine du caractère partiel de l'offre américaine:

Timex a actuellement grand peine à maintenir son degré d'activité normal et, par conséquent, à sauvegarder le niveau d'emploi actuel. Sur le plan des procédures internes, Timex a reçu un soutien résolu du Département de l'intérieur. Le problème des îles vierges aurait également joué un rôle dans l'attitude restrictive américaine. M. Strauss a toutefois souligné que les négociations n'étaient pas terminées et que l'on ne saurait dès lors exclure que l'offre américaine puisse être révisée. Cela dépendrait en partie de l'évolution de l'emploi chez Timex, dont les travailleurs ne pourraient, à l'heure actuelle, comprendre que le Gouvernement américain fasse une offre plus substantielle.

Au cours de la brève discussion qui s'en est suivie, certains membres de la délégation américaine ont tenté d'établir un lien entre un examen du problème horloger et la nature des offres que la Suisse serait à même de présenter en réponse aux demandes américaines dans le secteur agricole.

Lors d'un entretien ultérieur entre l'Ambassadeur McDonald et le soussigné, le Représentant américain s'est excusé de ce qu'il considère comme une «bavure» dans l'offre américaine et s'est engagé, en tant que parfait connaisseur des conditions prévalant en Suisse (!) à tout faire pour que le tir soit corrigé. Le soussigné a saisi cette occasion pour souligner que la création d'un lien entre un problème horloger et nos offres agricoles ne ferait qu'envenimer les choses et irait très certainement à fin contraire de nos intérêts mutuels⁷. Le problème des montres devra être réglé à l'intérieur du secteur industriel, ce que M. McDonald semble avoir admis.

Tout au long des entretiens, l'Ambassadeur Strauss n'a cessé d'insister sur le rôle important qu'il souhaite que la Suisse puisse jouer comme intermédiaire et modérateur en faveur de résultats substantiels dans le Tokyo-Round⁸. Cette attitude a permis à la délégation suisse de se montrer d'autant plus ferme aussi bien sur la question horlogère que sur les problèmes monétaires.

À ce dernier sujet, M. Strauss s'est employé, dans un premier temps, à convaincre ses interlocuteurs que le secteur monétaire ne relève pas de sa compétence. Il a cependant admis que la situation monétaire a un impact réel sur le commerce international et a pris note de notre désir qu'il intervienne auprès des membres compétents du Cabinet pour plaider en faveur d'une réelle collaboration entre les autorités monétaires américaines et la Banque nationale suisse. Reste à savoir s'il s'engagera vraiment.

7. Cf. aussi la notice de J.-D. Gerber du 31 mars 1978, dodis.ch/49873.

8. Cf. la notice de C. Jagmetti du 22 juin 1977, dodis.ch/49871.

276

N° 105 • 15. 1. 1978

Nous espérons disposer, à très brève échéance, de l'offre américaine⁹, ce qui nous permettra de déterminer avec précision la situation dans le secteur horloger et notamment la mesure dans laquelle cette offre correspond, en tout ou en partie seulement, à l'application du plan tarifaire envisagé.

9. Cf. le télégramme de K. Jacobi à l'Ambassade de Suisse à Washington du 1^{er} février 1978, dodis.ch/49872. Sur la nouvelle offre américaine, cf. la notice de Ch. Blickenstorfer de la séance du 29 août 1978, dodis.ch/49875.